

La culture : un levier pour la socialisation et l'autonomie des jeunes

Contribution du groupe de travail informel animé par l'INJEP sur les politiques culturelles de jeunesse

Suite aux échanges sur les politiques culturelles de jeunesse qui se sont déroulés le 14 juillet dernier au cours d'un débat organisé par l'Injep en collaboration avec le Festival d'Avignon, les collectivités territoriales, les associations et les fédérations de culture et d'éducation populaire, les professionnels de la culture et de la jeunesse, les personnes présentes ont regretté l'absence des questions culturelles dans les préconisations du Livre Vert.

Avec l'accord du Cabinet du Haut commissaire à la Jeunesse, l'Injep a proposé de réunir un groupe de travail informel avec les représentants des organismes intéressés afin d'apporter une contribution collective et formuler des propositions concertées sur les questions de culture et de jeunesse et enrichir ainsi le Livre vert. Ce groupe s'est réuni quatre fois durant le mois de septembre 2009 et s'est donné comme objectif d'inscrire sa contribution dans le cadre de la consultation publique du Livre vert souhaitée par le Haut commissaire à la jeunesse.

Le groupe de travail comprenait des représentants du ministère de la Culture, de l'Injep, des collectivités territoriales, des associations et des fédérations de culture et d'éducation populaire, des mouvements de jeunes et des professionnels de la culture (voir liste en annexe).

La contribution que vous trouverez ci-après est le résultat de ce travail de concertation. Elle intègre des remarques ou contributions d'experts sollicités par écrit.

Certains membres du groupe ont tenu à préciser que si, en tant qu'experts, ils souscrivaient aux propositions faites, ils n'avaient pas de mandat particulier pour engager l'organisme qu'ils représentaient.

La structure de la contribution reprend le découpage adopté dans le Livre Vert et sépare les enjeux des constats.

La troisième partie liste les propositions du groupe. Ces propositions s'organisent autour de six axes :

- 1. Réduire les inégalités ou obstacles relatifs à l'accès aux offres culturelles et aux pratiques artistiques des jeunes*
- 2. Reconnaître, qualifier et valoriser les pratiques artistiques et culturelles des jeunes*
- 3. Favoriser l'accompagnement des initiatives des jeunes et la médiation dans la confrontation aux œuvres ou aux autres cultures*
- 4. Développer une éducation artistique et culturelle (EAC) pour tous les jeunes*
- 5. Donner aux jeunes des capacités d'autonomie et de critique face à l'abondance d'images et d'écrans*
- 6. Encourager l'insertion professionnelle par l'activité culturelle et la consolidation des très petites entreprises et associations culturelles*

I. Enjeux

Les pratiques artistiques¹ et culturelles² des jeunes sont un des maillons essentiels de l'accès à l'autonomie, à la socialisation et à la responsabilité.

L'activité artistique et culturelle est certainement l'espace privilégié de l'expression de la jeunesse, expression de son identité mais aussi de son rôle d'acteur de notre société. Une grande part de la créativité et de l'innovation artistique est portée par la jeunesse, pas seulement dans des domaines particuliers comme la culture hip hop ou les musiques actuelles, mais aussi dans le croisement des disciplines du spectacle vivant avec les technologies de l'information et de la communication ou dans les nouvelles pratiques culturelles liées à ces outils.

De ce point de vue, il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesses aux conditions socio-économiques, géographiques et d'éducation différentes. Ces différences déterminent des inégalités dans les opportunités des jeunes à mener à bien un projet culturel, notamment en liaison avec les institutions artistiques. Il importe de réduire ces inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puisse s'engager dans des activités artistiques et culturelles et bénéficier du rôle essentiel de cet investissement dans la construction de soi, en tant que sujet autonome engagé dans un processus collectif.

C'est à travers les activités artistiques et culturelles pratiquées dans des périodes clés d'apprentissage que sont l'adolescence et la jeunesse que chaque génération peut réinterpréter le monde, inscrire sa marque et apporter sa contribution au dialogue entre toutes les cultures : savantes, populaires et de toutes les origines.

Seuls ces échanges et confrontations avec toutes les cultures dans l'espace public, permettent la "reconnaissance" des cultures des jeunes par les autres, autant que la "reconnaissance" des cultures des autres par les jeunes. Pour que l'apport des jeunes puisse être positif et contribuer au vivre ensemble, il convient que les pratiques des jeunes, particulièrement leurs pratiques artistiques, soient prises au sérieux par les décideurs publics. Une attention particulière doit, par exemple, être portée aux pratiques numériques des jeunes qui induisent un rapport différent à la culture, plus éclectique, plus interactif, voire plus collaboratif. Sans perdre de vue qu'il y a encore à lutter contre « la fracture numérique » et à développer l'éducation au multimédia pour que la maîtrise de ces nouvelles pratiques ne se révèlent être un nouveau facteur de discrimination entre jeunes.

Une telle orientation trouve son fondement dans la déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco, adoptée en 2001. Cette déclaration vise en effet le respect de la dignité de la culture de chaque personne, jeune ou adulte, mais aussi, en contrepartie, le respect par chaque personne de la dignité des cultures des autres. Favoriser sur cette base les interactions culturelles devient un impératif d'action publique pour éviter les enfermements identitaires, permettre les

¹ Les pratiques artistiques constituent les formes d'expression qui prennent appui sur un art (danse, théâtre, arts plastiques, écriture...) et font appel à la créativité individuelle ou collective.

² Les pratiques culturelles sont l'ensemble des formes de diffusion, de mise en circulation, d'échange et de partage autour des biens culturels (fréquentation des musées, cinéma, monuments, écoute de musique...).

accommodements nécessaires entre les cultures et forger les éléments de culture commune à chaque échelle de territoire.

La question aujourd'hui n'est plus tant celle de l'accès de tous aux cultures légitimes par opposition aux cultures populaires, mais bien celle de permettre à tous de circuler entre des formes différentes de culture. Cette mobilité n'est pas donnée à tous, elle suppose une certaine capacité des jeunes, mais aussi des institutions, d'une part, à questionner la hiérarchie des valeurs historiquement attachées aux œuvres artistiques et aux pratiques culturelles et, d'autre part, à porter un jugement sur les produits de consommation culturelle qui leur sont proposés. Or, de nombreux jeunes ont intériorisé l'idée que les cultures populaires n'étaient pas une culture, ce qui les amène souvent à une auto dépréciation de leurs propres pratiques, voire un déni de celles-ci. Les lieux de culture se doivent, plus que jamais aujourd'hui, de créer ces temps de partage, d'échanges, en s'ouvrant à l'altérité.

En matière d'éducation artistique, des offres existent pour les plus jeunes à travers notamment les services éducatifs des musées ou les programmes « jeunes publics », ces offres, encore insuffisantes, sont quasi inexistantes au-delà de 12 ans et totalement absentes pour les plus de 18 ans, notamment pour les jeunes travailleurs ou les demandeurs d'emploi. Dans ce contexte, la récente décision de gratuité d'accès aux musées et monuments nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans est à saluer. Elle perpétue néanmoins une approche des politiques culturelles jeunesse se focalisant sur les questions d'accès plus que d'accompagnement ou de pratiques, alors qu'on assiste aujourd'hui à un renouvellement de la réflexion sur l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes qui implique de repenser l'offre artistique et culturelle en termes d'appropriation, de participation, d'expérimentation et d'autonomie.

Les pratiques artistiques des jeunes se développent pour l'essentiel dans un cadre non formel, c'est-à-dire hors temps scolaire et encadrées dans des structures principalement associatives, mais aussi dans un cadre informel (domaine privé), et sont difficiles à recenser. L'investissement par les jeunes du cadre non formel appelle un travail spécifique et une mobilisation pour la qualification des équipes d'accueil de ces structures. Les pratiques non formelles et informelles ont besoin d'être identifiées, reconnues et valorisées par l'ensemble des partenaires de l'action publique. Il conviendrait alors de favoriser les dispositifs qui apportent des ressources aux jeunes dans la construction de leurs initiatives et les accompagnent dans leur démarche³.

Enfin, l'apport créatif des jeunes, leur potentiel d'innovation est un facteur important du renouvellement de la création (cf. l'exemple de l'industrie des jeux vidéo) et de la vitalité du secteur culturel (par exemple au plan de l'emploi), secteur stratégique dans l'économie de la connaissance. Les enjeux économiques associés à la culture des jeunes sont importants, mais souvent mésestimés, qu'il s'agisse de la numérisation ou encore de la persistance d'un haut niveau de pratiques tout au long du cycle de la vie dès lors qu'elles sont pratiquées lors de la

³ « L'accompagnateur n'est pas au service de telle administration, institution ou organisme qui va juger a priori de l'opportunité d'un projet, mais au service des porteurs de ce projet. L'intervention de l'accompagnateur doit les conforter dans leur idée, même si, dans un premier temps elle peut apparaître utopique ou irréaliste : c'est en les aidant à s'engager dans un processus de construction de leur projet qu'ils se trouveront eux-mêmes, par les résultats de leur travail, les conclusions sur sa pertinence ou pas. » Annie Berger, Guy Michel « Topo-Guide de proximité-Pour la création de services solidaires », Desclée de Brouwer, 1998.

jeunesse, sans oublier les impacts positifs indirects se traduisant en termes d'attractivité pour les territoires (investissement, talents créatifs, tourisme).

II. Constats et obstacles aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes

- La majorité des initiatives des jeunes portent sur des projets artistiques et culturels (50 % des initiatives de Défi-jeunes et 60% des projets d'étudiants financés par les CROUS). Ces initiatives leur permettent une réelle prise d'autonomie et une inscription dans une démarche collective. Certains développent leur créativité et construisent de nouveaux modes d'expression ; c'est donc un enjeu à la fois de société, par l'insertion, et artistique, par le renouvellement des formes d'expression.
- La créativité des jeunes s'évalue au moins à trois niveaux dans la sphère marchande et non marchande : sur la production de contenus dans les domaines artistiques, des médias et des nouvelles technologies ; sur l'évolution des modes de production et de diffusion et enfin dans les initiatives à vocation sociale (cohésion sociale, diversité culturelle, renforcement de compétences de publics exclus). Ces initiatives se concentrent essentiellement dans le monde associatif sur tous les territoires, particulièrement les banlieues et les territoires ruraux. Elles peuvent s'inscrire dans des dynamiques intergénérationnelles et d'ouverture sur d'autres territoires.
- Certaines des pratiques artistiques des jeunes, quand elles sont prises en compte, le sont seulement à travers leur dimension sociale, au titre de la cohésion sociale ou comme relevant d'un parcours d'insertion, mais rarement comme pratique artistique autonome ou comme expérience esthétique. Trop souvent les jeunes, en particulier ceux issus de quartiers populaires, porteurs de projets culturels sont renvoyés au service jeunesse ou aux dispositifs de la politique de la ville, comme assignés au social, alors qu'ils attendent des institutions qu'elles prennent en compte leur travail dans sa dimension créative. Par exemple, la jeune création, notamment dans les « cultures urbaines », a investi ces dernières années le champ des mémoires de l'immigration. Leurs expérimentations témoignent d'un enchevêtrement entre l'intime et le social qui en venant se transcender dans la création artistique attirent des publics qui dépassent largement celui dont ils sont issus.
- Les statistiques du ministère de la Culture montrent qu'en général les jeunes sont surreprésentés au niveau de la fréquentation et de la pratique d'activités culturelles par rapport à d'autres catégories d'âge, mais tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances de bénéficier de l'offre culturelle.
- Certes, il existe une prise en compte des demandes spécifiques et appropriées pour le jeune public (0 à 15 ans) mais une absence de réflexion pour les 16-25 ans sauf à les assigner à un type de pratiques (hip hop), ou leur proposer comme seul appui des conditions tarifaires avantageuses.
- Par ailleurs l'offre culturelle n'est pas toujours facile d'accès, peu coordonnée et inégalement répartie sur le territoire, malgré un maillage institutionnel qui s'est développé

mais qui privilégie encore trop souvent les centres villes par rapport aux périphéries et les zones urbaines par rapport aux zones rurales. Si l'argent reste un des principaux freins pour l'accès des jeunes à la culture, il ne faut pas négliger les autres facteurs : notamment les obstacles symboliques qui sont les plus difficiles à lever. Beaucoup de jeunes et leurs familles considèrent trop souvent que le théâtre, les musées, les ballets ne sont pas pour eux. La question des transports en commun adaptés aux horaires de travail et non aux sorties culturelles ainsi que l'insuffisance de l'information, malgré tous les efforts faits pour mieux faire connaître les dispositifs et ressources locaux, constituent également des obstacles.

- L'accès aux institutions culturelles, aux lieux du patrimoine et aux œuvres artistiques reste encore trop réservé à une partie de la jeunesse, excluant de trop nombreux jeunes des apports de connaissances pour une meilleure compréhension de l'histoire, de ses symboles et de l'évolution des formes artistiques. Il est essentiel de rendre perceptible à tous les jeunes la continuité, la permanence et les ruptures qui caractérisent les productions humaines et de leur faire prendre conscience de l'épaisseur du temps, tout en les inscrivant dans un destin collectif et dans un devenir.
- La question de l'élargissement des publics restent trop souvent un objectif obligé des cahiers des charges ou des conventions que les institutions ont du mal à mettre en œuvre alors que le droit à la culture est inscrit dans la Constitution. Mais cet élargissement durable des publics à la culture ne peut être le seul fait des lieux de culture. Les structures d'accueil des jeunes, les réseaux de l'éducation populaire et l'ensemble des acteurs de la solidarité doivent être considérés comme des partenaires et des relais incontournables des sites culturels. Lorsque, dans un projet culturel, un véritable accompagnement des jeunes est proposé par plusieurs relais, les évaluations confirment que cet objectif d'élargissement peut-être atteint. Par exemple dans l'édition 2008 et 2009 des « Portes du temps » le partenariat de la Saline d'Arc-et-Senans et des centres sociaux du Doubs a permis l'appropriation de ce patrimoine par des nouveaux publics.
- L'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes, quand il existe, n'est pas toujours de qualité, les animateurs ou médiateurs qui s'en chargent ne sont pas suffisamment formés, et de surcroît peuvent avoir eux-mêmes un rapport timide à la culture.
- L'éducation non formelle (hors temps scolaire) reste le parent pauvre de l'éducation artistique et culturelle tant au niveau financier que sur le plan des priorités politiques nationales. L'éducation artistique représente souvent un investissement majeur pour les collectivités locales, notamment pour les enseignements artistiques spécialisés – musique, danse, théâtre – dont elles sont responsables depuis la décentralisation. Les collectivités territoriales peinent à apporter également leur soutien financier aux autres formes d'accompagnement, alors que celles-ci sont importantes et diversifiées sur tous les territoires.
- De plus, il n'y a pas de cohérence entre les actions menées dans le temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire. Les différents réseaux (éducatifs, culturels, associatifs,

sociaux) commencent à travailler ensemble mais restent cloisonnés. Ce qui pose la question du continuum d'une action culturelle publique pour la jeunesse.

- Enfin, l'engagement des jeunes et les compétences acquises via ces pratiques ne sont pas ou peu valorisés pour leur insertion, dans leur parcours de formation et de certification professionnelle, alors que les activités culturelles, notamment les métiers de la culture, peuvent être, comme les activités sportives, une voie à part entière d'insertion sociale et professionnelle.

III. Propositions

1. Réduire les inégalités ou obstacles relatifs à l'accès aux offres culturelles et aux pratiques artistiques

Politiques tarifaires d'accès aux institutions culturelles : les musées et monuments nationaux sont désormais accessibles gratuitement aux jeunes de moins de 26 ans. De nombreuses collectivités locales appliquent déjà la gratuité du droit d'entrée ou des réductions pour les jeunes. Cependant ces dispositions ne suffisent pas pour réduire les inégalités d'accès qui sont souvent d'ordre autant symbolique que financier, elles nécessitent un accompagnement et sont à étendre et harmoniser.

Titres de paiement : Dix-huit régions ont mis en place des chèques et cartes culture permettant, principalement aux lycéens et apprentis, de bénéficier de la gratuité ou de réductions pour les activités culturelles. Quinze départements, dix communautés d'agglomérations... ont également développé une offre similaire. Il faudrait engager la généralisation de ce type de dispositifs à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans, notamment aux étudiants, jeunes actifs ou demandeurs d'emploi.

Proposition 1

- Étendre et harmoniser les dispositions tarifaires favorisant l'accès à la culture des jeunes. Encourager la généralisation de chèques ou cartes culture pour tous les jeunes de moins de 26 ans. Diversifier l'offre faisant l'objet de soutiens tarifaires et l'élargir à des propositions de pratiques artistiques. Mettre en place systématiquement des démarches d'accompagnement (ateliers de découverte) dans le cadre de stratégies concertées d'accès à l'offre culturelle. Mettre en réseau l'ensemble des acteurs, quels que soient leurs statuts. Assortir ces dispositifs d'un système d'évaluation régulier.

Transport : L'éloignement est souvent un obstacle aux sorties culturelles. Permettre aux jeunes de se rendre à moindre coût sur les lieux de leurs sorties culturelles et de rentrer chez eux lorsque celles-ci se terminent tardivement devrait être un objectif important en matière de politique culturelle, mais aussi de sécurité routière. Le ramassage scolaire ne concerne que le temps scolaire, les transports en commun ne fonctionnent souvent plus en soirée même dans certaines très grandes agglomérations. Même s'il existe des expériences intéressantes dans ce domaine, il est rare que les PDU (plan de déplacement urbain) ou les documents d'urbanisme équivalents prennent en compte les déplacements culturels.

Proposition 2

- Construire les politiques territoriales de déplacement en associant les acteurs culturels aux urbanistes dans la perspective d'y intégrer les besoins de transports liés aux pratiques culturelles des jeunes (par exemple, mettre en place un « ramassage culturel » – comme il y a un ramassage scolaire – ouvert à tous les jeunes, développer les taxis-collectifs, le co-voiturage et les navettes gratuites pour tout événement culturel important ; encourager les forfaits combinés transport + spectacle).

Horaires d'ouverture : les horaires d'ouvertures au public des institutions culturelles sont encore trop souvent calées sur les heures de bureau, créneau qui n'est pas adapté au public des 18-25 ans notamment étudiant et jeunes actifs. Il faut encourager la réflexion sur la temporalité de l'offre culturelle : les musées d'art contemporain ouvrent de midi à minuit, une nocturne spéciale jeune a été mise en place au Louvre pour les moins de 26 ans, des événements ont rencontré un succès auprès des jeunes en proposant des nuits blanches ou au des spectacles en continu... La question de l'accès à des locaux est cruciale pour nombre de pratiques artistiques et culturelles des jeunes. Les établissements scolaires disposent de grands espaces inutilisés le soir et le week-end qui peuvent accueillir des ateliers et des représentations. De même, des équipements culturels universitaires existent sans être toujours ouverts aux productions « jeunes », quand bien même l'une de leurs vocations est d'accueillir au moins des productions étudiantes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Proposition 3

- Inciter les structures culturelles à proposer des horaires davantage compatibles avec les rythmes et attentes des jeunes (nocturnes, week-end...).
- Rendre accessible certains équipements ou lieux ressources. Par exemple, ouvrir les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges et lycées à tous les jeunes du quartier (même étudiants) en soirée, les samedi et en vacances (pour les jeunes qui n'ont pas de place chez eux pour travailler, à ceux qui n'ont pas d'équipement informatique...), mais aussi que les CDI soient membres du réseau de lecture publique et en lien avec le catalogue des bibliothèques municipales et universitaires. Encourager en soirée ou en week-end la mise à disposition des locaux ou d'équipements, des collèges, lycées et universités.
- Favoriser les échanges dans des lieux permettant les rencontres entre générations ou avec des publics spécifiques (résidences ou clubs de 3^{ème} âge, centres sociaux et médico-sociaux, établissements sanitaires, prisons...) dans les espaces culturels de ces établissements.

Offre culturelle et maillage du territoire : de gros efforts ont été faits pour développer l'offre culturelle sur tout le territoire. Malgré cela, certaines zones, urbaines périphériques ou rurales, restent encore éloignées des équipements. Il faut favoriser les réseaux de diffusion culturelle itinérants et veiller à ce que la mise en place de normes de sécurité trop contraignantes ne représente pas un frein aux initiatives très locales.

Proposition 4

- Apporter un soutien supplémentaire aux circuits itinérants de diffusion, structures, compagnies... qui se déplacent.

- Aider les petits équipements culturels de proximité à se mettre en conformité avec les normes, notamment celles concernant le bruit, l'hygiène et la sécurité.

Occupation du domaine public : si les limonadiers ou les établissements de plage s'étendent sur le domaine public, en revanche l'occupation par les jeunes de places ou de rues est plus problématique. Il existe des espaces urbains pour la pratique du skate-board ou du basket-ball, il serait intéressant de développer des scènes de plein air ou de réhabiliter les kiosques à musique. De même, il serait nécessaire de faciliter l'organisation de manifestations festives ambulantes (mini techno parade, par exemple).

Proposition 5

- Faciliter la présence culturelle et artistique dans l'espace public en réfléchissant à une simplification des modalités de délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, en développant et en réhabilitant des kiosques à musique pour les jeunes, en proposant des murs pour les graffeurs ...

Information sur l'offre culturelle et les pratiques artistiques : elle est encore insuffisante ou peu accessible ou mal identifiée.

Proposition 6

- Renforcer le rôle de relais d'information culturelle des points et bureaux d'information jeunesse (PIJ et BIJ).

2. Reconnaître, qualifier et valoriser les pratiques artistiques et culturelles des jeunes

Actions en direction des jeunes de 16 à 25 ans : inciter les institutions culturelles à se préoccuper de cette tranche d'âge dont les attentes sont différentes de celles du « jeune public » qui, en général, sont mieux prises en compte.

Proposition 7

- Mettre en place une mission « Culture / Jeunesse » sur le même modèle que la mission « Vivre ensemble » qui coordonne l'action des établissements publics culturels en direction de publics éloignés de la culture. Cette mission pourrait par exemple s'attacher à développer une offre spécifique aux 16-25 ans, in situ ou virtuelle ; à associer des jeunes à des projets partagés ; à valoriser des pratiques jeunes à travers des événements ou encore des levers de rideaux, etc.
- Au-delà des établissements relevant de la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, introduire dans les cahiers de charges des structures conventionnées des objectifs de programmation et d'accompagnement des publics jeunes hors temps scolaire. Les inciter à construire des projets en partenariat avec les structures associatives et les jeunes.

Ressources du territoire à la disposition des jeunes : les jeunes sont à la recherche de lieux de ressources mais aussi d'échanges entre « pairs » ou avec des artistes professionnels pour construire leurs projets. Les institutions ne remplissent pas ou très peu ce rôle. Quand des

initiatives existent, elles ne sont pas connues ou pas diffusées dans les réseaux d'information que fréquentent les jeunes. Il faudrait développer des plateformes de ressources et d'échange, entre pairs, entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles, entre disciplines artistiques, et que ces plateformes soient le lieu pour fédérer l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'offre artistique et culturelle d'intérêt général (services publics et tiers secteur).

Proposition 8

- Inciter à la création ou au développement de pôles de ressources et d'échanges sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes à l'initiative des collectivités territoriales et en partenariat avec l'État. Un outil Web simplifié et unique (portail pluridisciplinaire) pourrait être envisagé.
- Développer la fonction ressources et accompagnement dans les institutions ou lieux de créations pour permettre aux jeunes d'identifier avec qui et comment construire leurs projets à l'exemple de ce qui s'est développé dans le domaine des musiques actuelles ou dans les Espaces Culture Multimédia (ECM).

Aide à la création jeune : Les dispositifs d'aide à la création jeune et les manifestations où elle peut être présentée sont éparpillés et mal connus.

Proposition 9

- Réaliser un état des lieux des dispositifs d'aide à la création jeune existants (bourses, prix, résidences d'artistes...) pour permettre une meilleure information sur ces dispositifs et donner une meilleure visibilité aux actions culturelles soutenant la jeune création (Festival artistique « Ici et demain » de la ville de Paris, Festival « Libre comme l'art » d'Animafac...).

Visibilité de la jeune création sur la télévision publique : La télévision privée a imposé un modèle d'accès à la reconnaissance artistique fondée sur l'audience et la compétition plus que sur la qualité. La jeune création reste invisible sur les chaînes publiques.

Proposition 10

- Inscrire dans le cahier des charges des chaînes de télévision publique, la promotion des jeunes artistes sous forme d'une « Youth Pride » qui serait une anti « Star Academy ».

Scènes de musiques actuelles (SMAC) : Elles voient leurs missions bousculées par la pression de l'industrie du spectacle en quête de revenus tirés du spectacle vivant palliant la baisse des ventes de CD audios.

Proposition 11

- Redéfinir les missions de service public des scènes de musiques actuelles dont les activités sont de plus en plus orientées vers la production et la diffusion de spectacles, au détriment de l'accompagnement et la valorisation des jeunes artistes, qui étaient pourtant leur vocation initiale.

Lieux de création de proximité. Les scènes intermédiaires sont des lieux de création de proximité qui sont vitaux pour l'éclosion de nouveaux talents et l'expression de pratiques évoluant des pratiques amateurs aux pratiques semi ou professionnelles. Les problèmes liés au

bruit et la requalification de ces scènes intermédiaires en lieux culturels contraignent un certain nombre d'entre elles à fermer faute de moyens pour effectuer les travaux nécessaires à la mise aux normes propres aux établissements recevant du public (ERP).

Proposition 12

- Créer, valoriser et soutenir les espaces d'expression artistique de proximité (MJC, cafés-concerts...). Mettre en réseau ces lieux.
- Valoriser les pratiques des jeunes dans des lieux institutionnels ou labellisés reconnus,
- Favoriser la prise en charge par les jeunes de lieux pour les pratiques artistiques et culturelles des jeunes.
- Encourager les autres formes de valorisation et de diffusion : la ville d'Issy-les-Moulineaux, par exemple, publie chaque année un CD avec des œuvres de jeunes amateurs de la ville, mais en croisant toutes les musiques.

Valorisation des compétences : les compétences artistiques et culturelles acquises par les jeunes, même si elles peuvent faire l'objet d'une ligne dans un CV, ne sont, en général, pas ou peu valorisées dans l'accès à l'emploi.

Proposition 13

- Etendre la philosophie et les modalités du « Youthpass » (outil européen de validation et de reconnaissance des compétences acquises à travers l'apprentissage non-formel pour les jeunes bénéficiaires du programme Jeunesse en action) aux démarches d'apprentissage non formel dans les activités artistiques et culturelles au niveau national et local, prendre aussi exemple sur l'outil développé par la Fédération allemande des associations pour l'éducation culturelle des jeunes (BKJ).

Pratiques amateurs et pratiques professionnelles : elles s'ignorent. Les conservatoires pourraient pourtant être le lieu permettant de favoriser des échanges.

Proposition 14

- Accentuer la prise en compte des pratiques amateurs dans les schémas départementaux de développement de l'enseignement artistique. Ouvrir davantage les conservatoires aux pratiques amateurs informelles. Inciter les enseignants des conservatoires et écoles à devenir des référents pour les pratiquants amateurs de leur territoire.
- Favoriser les festivals de rencontres amateurs/pro en théâtre, musique, danse, arts plastiques...
- Organiser des rencontres de groupes amateurs, rassemblant les formes, les genres, les générations sur un même territoire.

L'école et les initiatives des jeunes. L'école n'encourage pas ou peu les projets culturels personnels.

Proposition 15

- Développer et renforcer les projets culturels des établissements, y intégrer les projets culturels des jeunes eux-mêmes (TPE⁴, activités associatives...).

⁴ Travaux personnels encadrés

3. Favoriser l'accompagnement des initiatives des jeunes et la médiation dans la confrontation aux œuvres ou aux autres cultures

L'accompagnement des jeunes est souvent oublié dans les grandes manifestations culturelles (festivals, grandes expositions, concerts, opéras...).

Proposition 16

- Consacrer à l'accompagnement ou à la médiation en direction des jeunes, notamment hors temps scolaire, un pourcentage minimum du budget des établissements culturels et événements artistiques subventionnés par l'État.

Mémoire et patrimoine : Les jeunes ont de plus en plus de mal à se situer par rapport à leur propre histoire ou celle des générations précédentes. Ils ne disposent plus des clefs pour comprendre leur passé. La confrontation directe avec les traces de l'histoire ou les témoignages du passé est essentielle pour retrouver des repères et permettre leur inscription dans le temps. Elle nécessite d'accepter la pluralité des mémoires.

Proposition 17

- Prendre en considération le travail artistique sur la dimension mémorielle de l'immigration. Accompagner ce travail en développant des partenariats avec les structures culturelles en capacité ou susceptibles d'accueillir ces créations « mémorielles » et les « nouveaux publics » qu'elles drainent. Consolider le travail de mémoire réalisé en région par la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

Les propositions d'échanges entre classes et acteurs de la culture ou les sorties dans des lieux culturels sont de plus en plus réduites.

Proposition 18

- Accompagner les jeunes dans la découverte des traces du passé et la confrontation à toutes les formes de patrimoine (archéologie, patrimoine artistique, patrimoine religieux, patrimoine rural et urbain, patrimoine industriel, patrimoine du XX^{ème} siècle, ethnologie, archives...).
- Mettre en place un parcours culturel jalonné d'actions telles que visites, spectacles, rencontres avec des artistes, de la maternelle à l'université.
- Ré-impulser les jumelages, les résidences et les classes à Projets artistiques et culturelles (PAC).
- Développer un système assurantiel, à l'image de celui des médecins-chirurgiens, pour couvrir la responsabilité des enseignants lors des sorties culturelles.

Formation à l'accompagnement. Pour que l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles soit bénéfique, il importe, d'une part, que les accompagnants soient qualifiés pour le faire et n'aient pas les mêmes appréhensions que les jeunes eux-mêmes dans leur rapport à la culture. D'autre part, les professionnels de la culture amenés à intervenir doivent être formés aux pratiques éducatives destinées aux jeunes.

Proposition 19

- Intégrer l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes dans les formations initiales destinées aux animateurs (BAFA, BAFD...).
- Organiser des formations croisées entre animateurs, artistes et médiateurs culturels, ainsi que des passerelles entre certifications.
- Intégrer des modules sur les pratiques artistiques et culturelles des jeunes, la transmission entre pairs et les pratiques numériques dans les formations destinées aux professionnels de la culture et aux enseignants.

4. Développer une éducation artistique et culturelle (EAC) pour tous les jeunes

L'éducation artistique : elle est surtout scolaire. Elle n'est plus qu'optionnelle au lycée et quasi inexistante pour les apprentis, étudiants, jeunes travailleurs et demandeurs d'emploi.

Proposition 20

- Faire des établissements du second degré de véritables lieux culturels, notamment en s'inspirant des acquis de l'enseignement agricole.
- Etendre aux centres de formation des apprentis (CFA) tous les dispositifs mis en place dans les écoles, collèges, lycées.

L'action artistique et culturelle destinée aux étudiants : est insuffisante. Les campus français sont loin d'être de véritables lieux de vie culturelle à l'instar des campus américains.

Proposition 21

- Définir un plan de relance de l'action culturelle universitaire qui comprendrait plusieurs formes d'interventions comme la mise en place d'ateliers de pratiques, le soutien aux projets artistiques étudiants, la multiplication des lieux de diffusion sur les campus, pouvant être également des lieux de répétition, la création de résidences artistiques...
- Associer les étudiants à la gestion des FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) et aux fonds équivalents, lorsqu'ils existent, des autres établissements d'éducation et de formation.
- Organiser la transparence et la participation des étudiants à l'attribution par les Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) de bourses, aides et autres formes d'accompagnement.
- Mettre en réseau des lieux culturels universitaires avec les équipements culturels du territoire.

Articulation entre éducation formelle, éducation non formelle et informelle : L'éducation artistique non formelle est peu développée et rarement articulée avec l'éducation formelle. De plus, la commande publique en direction des associations est de plus en plus orientée vers l'action sociale et de moins en moins vers les projets d'action culturelle ou artistique.

Proposition 22

- Valoriser et soutenir les actions éducatives et projets conduits hors temps scolaire dans le champ artistique et culturel par les associations et fédérations de culture et d'éducation populaire.

- Favoriser le décloisonnement et les articulations des politiques territoriales scolaires, éducatives, sociales, culturelles et de jeunesse. Mettre en réseau l'ensemble des acteurs, quels que soient leurs statuts. Mettre en cohérence les actions d'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire (centre de loisirs, pause méridienne, étude du soir, école ouverte, vacances). Par exemple, le même artiste ou la compagnie en résidence ou en jumelage avec l'établissement scolaire pourrait intervenir aussi hors temps scolaire. Cette articulation pourra être réalisée en renforçant le volet artistique et culturel des projets éducatifs locaux qui permettent au maire de réunir les chefs d'établissements, les associations, les établissements artistiques et culturels et parfois des représentants des jeunes pour établir un diagnostic et proposer des actions.

5. Donner aux jeunes des capacités d'autonomie et de critique face à l'abondance d'images et d'écrans

Révolution du numérique et profusion des images. L'explosion des outils numériques et la multiplication des sources d'information suppose le développement de capacités à chercher, sélectionner, ordonner, hiérarchiser, valider, critiquer la profusion d'informations. La multiplication des images dans une « société des 4 écrans » (cinéma, télévision, téléphone portable et ordinateur) rend nécessaire de bien comprendre leurs spécificités afin de mieux pouvoir les décrypter.

Proposition 23

- Développer l'éducation aux médias et aux images en s'appuyant sur la récente recommandation de la Commission Européenne sur l'éducation aux médias⁵ et de l'appel à projets européen encourageant la créativité et l'innovation dans le secteur de la jeunesse⁶ et plus particulièrement dans le domaine de l'éducation aux médias des jeunes. Renforcer les dispositifs locaux et nationaux d'éducation au cinéma et aux images.
- Dans le cadre de cette éducation aux images, soutenir l'expression des jeunes par l'image en développant les ateliers de création. Réimpulser les soutiens accordés aux lieux labellisés « Espaces Culture Multimédia » par le ministère de la culture et de la communication, qui mettent en place des démarches d'éducation non formelle au multimédia.
- Face à la désaffection des jeunes de la lecture de la presse écrite et à la profusion des sources d'information (blogs...), développer une éducation aux médias, à l'économie des médias et aux enjeux de l'information à l'instar des actions mises en place par la Fondation93 et le Ciem (Collectif inter-associatif enfance et média) et les travaux du Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information). Encourager les initiatives privées comme les médias de décryptage de l'information destinés aux adolescents « *Les clés de l'actualité* », « *Mon petit quotidien* »...

⁵ Recommandation de la Commission Européenne du 20.8.2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice.

⁶ http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2009/call_action_4_4_fr.php

- Développer les médias produits par les jeunes et pour les jeunes qui sont des lieux d'expression, d'autonomie et de démocratie participative dans les collèges, lycées, universités et à l'extérieur. Garantir leur liberté d'expression dans le respect des lois.

6. Encourager l'insertion professionnelle par l'activité culturelle et la consolidation des très petites entreprises et associations culturelles

Le secteur culturel peut être un domaine d'investissement mais aussi d'insertion professionnelle des jeunes, soit comme choix de carrière soit comme passerelle vers le monde professionnel. Ces formes d'insertion par l'activité culturelle doivent être soutenues et professionnalisées pour éviter la précarisation des jeunes aux marges de l'emploi culturel.

Le service public de l'emploi est mal adapté aux demandes spécifiques du secteur culturel, tant côté employeur que demandeurs d'emploi. Les dispositifs actuels d'accompagnement vers l'emploi ou d'aide à la création d'entreprises, tels qu'ils existent actuellement, ne prennent pas ou peu en compte les besoins spécifiques du secteur culturel faute de connaissance de ses particularités, inversement le secteur culturel ne dispose pas de compétences dans les domaines administratif, juridique ou économique.

Proposition 24

- Considérer le passage par le secteur culturel comme un tremplin vers l'insertion professionnelle dans d'autres secteurs d'activité.
- Repérer et valoriser les compétences acquises en termes de gestion de projet, de management ...
- Former les salariés de Pôle Emploi au repérage et à la valorisation des compétences acquises dans le secteur culturel en s'inspirant par exemple la grille d'évaluation des compétences mise en place sur la plateforme <http://www.cortex-cultureemploi.com/>.
- Envisager et tester la mise en place d'un réseau d'intermédiation spécialisé, comme l'APEC ou Cap-Emploi, pour aider les chercheurs d'emploi et les créateurs d'entreprises du secteur culturel dans leurs démarches.

Apprentissage et alternance : L'absence, sauf exception, d'apprentissage et de formations en l'alternance dans le secteur culturel est une anomalie.

Proposition 25

- Mettre en place l'apprentissage et la formation en alternance dans les métiers de la culture.

L'emploi dans le secteur culturel est souvent de faible qualité et offre peu de perspectives de carrières.

Proposition 26

- Agir contre le déclassement des personnes employées dans le secteur culturel notamment celles qui bénéficient d'emplois aidés (surdiplômées), en favorisant la construction de parcours professionnels qualifiés dans la durée.
- Proposer aux animateurs un déroulement de carrière conforme à leurs compétences.

- Développer une filière culture dans la fonction publique territoriale avec des cadres d'emploi correspondant aux métiers d'animation, de médiation ... jusqu'aux directeurs des affaires culturelles.
- Repenser les modalités d'accès à la formation continue des animateurs de manière à les adapter aux spécificités de leurs conditions d'emploi (horaires tardifs, travail certains jours de la semaine, pluri-employeurs...).
- Lancer une campagne d'information, associant les OPCA, auprès des salariés sur leurs droits en termes de formation continue (notamment les bilans de compétences et la VAE).
- Accélérer le développement de la VAE dans le champ artistique et culturel à travers notamment un accompagnement des Drac.

Place des associations et des très petites entreprises du secteur culturel : Leur situation économique est souvent précaire et les dirigeants sont peu responsabilisés dans leur fonction d'employeur.

Proposition 27

- Mutualiser les ressources des petites structures culturelles, en développant notamment les groupements d'employeurs et en veillant au respect des conditions travail des jeunes travailleurs ayant plusieurs employeurs ou en situation de pluriactivité
- Les associations de culture constituent un important gisement d'emplois culturels (environ 100 000). La réflexion en cours dans le cadre de la conférence nationale sur le développement de la vie associative devrait intégrer un volet pour développer et améliorer la formation des dirigeants bénévoles à la fonction d'employeur et de gestion des ressources humaines pour limiter les freins à l'embauche et prévenir les conflits au travail (recours nombreux aux conseils des prud'hommes...).
- Dans la mesure où la grande majorité des actions culturelles bénéficient d'un financement public, privilégier un conventionnement pluriannuel, gage de continuité d'action et cadre plus favorable à un emploi plus pérenne.

Annexe

Liste des participants et contributeurs

Ministère de la Culture et de la Communication

- Francine Labadie, Chargée de mission à la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales
- Michèle Planel, Chargée de mission pour les musées nationaux au Département des publics, Direction des Musées de France

Associations et fédérations de culture et d'éducation populaire

- Huguette Bonomi, Chargée de mission culture de la FFMJC (Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture)
- Cyril Ceassau, Chargé de mission au secteur culturel de la Ligue de l'enseignement
- Marie-Laure Davy, Déléguée culture de la Fédération Léo Lagrange
- Geneviève Douillot, Secrétaire nationale à la mobilisation et à la dynamique de projet de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
- Alice Idrac, Déléguée nationale du réseau national des Juniors Associations
- Florian Meyer, Secrétaire national à la communication et aux relations extérieures de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
- Benoît Mychak, Délégué général du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire)
- Florian Prussak, Président d'Animafac
- François Moreaux, coordinateur national de la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication)

Collectivités territoriales

- Guy Dumélie, Vice Président de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture)
- Karine Gloanec Maurin, Présidente de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture)
- Vincent Lalanne, Président de l'Association nationale Culture et Départements

Professionnels

- Moktar Benaouda, Directeur de Scènes et Cinés Ouest Provence
- Jean-Michel Lucas, Président de Trempolino (centre de ressources, de formations et d'expérimentations dans le domaine des musiques actuelles de la région Pays de la Loire)
- Hélène Mathieu, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale, Directrice de la Direction des affaires scolaires de la ville de Paris

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

- Bernard Bier, Chargé d'étude et de recherche sur les pratiques et politiques éducatives
- Chantal Dahan, Chargée d'étude et de recherche sur les pratiques artistiques, culturelles et sportives des jeunes
- Jean-Claude Richez, Coordonnateur de la mission « observation et évaluation »
- Olivier Toche, Directeur

Assistante : Naima Laib, Injep

Secrétariat : Cathy Lenoble, Injep